



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

**TARIF-AVIS 276
16.12.2011**

**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

DROITS ADDITIONNELS A L'IMPORTATION

Suite au Règlement d'exécution (UE) n° 1319/2011 de la Commission du 15 décembre 2011 (JO L 334 du 16 décembre 2011), la Commission communique que, à partir du 16 décembre 2011, des droits additionnels à l'importation sont également applicables sur les produits du code NC 0207 25 10.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:
L'Auditeur général des finances a.i.,

B. LEROY